



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 27 DEC 2021
et publié le 27 DEC 2021
Le directeur général des services
adjoint

Equipements et cadre de Vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n° 2021-275

Objet : Cession de mobilier et matériel de divers bâtiments municipaux durant les mois d'octobre et novembre 2021

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le bénéfice pour la Ville de se séparer de matériels usagés qui ne sont plus aux normes ou qui ne sont plus utilisés,

Considérant que ce matériel a été vendu via le site « le bon coin » ou en direct durant les mois d'octobre et novembre 2021,

DECIDE la cession du matériel détaillé à l'annexe jointe, à un prix de vente total de 940,00 €.

CONSTATE la sortie du matériel vendu.

Fait à Sceaux, le 22 décembre 2021



Philippe LAURENT